

Commune Le Pontet	Conseil municipal du 18 octobre 2021	Feuillet n°
-------------------	--------------------------------------	-------------

COMPTE RENDU

Présents : Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.

Elus absents ayant donné pouvoir : Pascal LIMARE ayant donné pouvoir à Romain VIGIER, Laurence BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER.

Secrétaire de séance : Romain VIGIER.

Début séance : 20h04

1) Compte rendu du conseil du 10/09/2021 :

Pour information et suite aux échanges avec l'ONF, la délibération relative aux coupes de bois comportait une erreur matérielle. En effet, la ligne relative à la parcelle 10 indiquait, dans la colonne « année » la mention supprimée. L'ONF nous a indiqué que c'était une erreur de leur part.

Avec l'autorisation du conseil municipal, Monsieur le Maire corrigera cette ligne.

Le reste du compte-rendu du conseil est approuvé à l'unanimité.

2) Délibérations :

Délibération n° 01 10 2021 : décision modificative n°2.

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits notamment en section de fonctionnement, au niveau du chapitre 65 (autres charges de gestion courante et notamment indemnités et cotisations élus). En effet, l'enveloppe budgétaire s'avère trop faible suite à l'augmentation des cotisations.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, le virement de crédit suivant :

Article/Chap.	Désignation	Sect. S.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
6287/011	Remboursement de frais	Fonc. D	0.00 €	-200.00 €	-200.00 €
6573/65	Subv. fonct° aux organ. publics	Fonc. D	0.00 €	200.00 €	200.00 €

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la nouvelle décision modificative n°2 pour le BP 2021.

Vote : 10 voix pour.

Délibération n° 02 10 2021 : tarifs salle polyvalente.

Monsieur le Maire revient vers le Conseil municipal pour débattre des conditions de locations suite aux nuisances sonores répétées subies par le voisinage.

Il demande au Conseil municipal de prendre les dispositions nécessaires car le report de ces décisions n'est plus possible d'une part pour les riverains mais d'autre part, pour la personne en charge de la location qui se déplace en pleine nuit et qui n'a pas d'astreinte de service (prime d'astreinte, assurance du personnel pour une intervention de nuit non prévue ce qui pose des questions de responsabilités, respect des temps de travail et temps de repos...).

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n°18-06-2021 001 du 18/06/2021 relative à la tarification des locations de salles et des gîtes et notamment la partie 2 de ladite délibération :

a) Concernant les tarifs de la salle polyvalente :

A partir du 1/01/2022 (hors contrats déjà signés avant la présente délibération pour lesquels les tarifs de la délibération du 18/06/2021 s'appliquent), voici les nouveaux tarifs pour la salle polyvalente :

Nb : définition du Ponterain : personne dont la résidence principale ou secondaire est au Pontet – famille directe, pas de prête-nom, pas de prêt pour un tiers.

Résidents du Pontet :

- Eté : 200 €.
- Hiver : 250 € (comme l'indique la délibération du 18/06/2021, la période hivernale est fixée du 1^{er} octobre au 31 mars).

Personnes extérieures :

- Eté : 400€.
- Hiver : 450€.

La caution de la location de la salle polyvalente passe de 500€ à 1500€.

Les autres articles relatifs aux tarifs des locations de gîtes restent inchangés.

Vote : 10 voix pour.

b) Sonorisation :

D'installer une sonorisation permettant de bloquer le nombre de décibel diffusées.

Vote : 2 contres, 3 abstentions, 5 voix pour.

Compte tenu du vote, cet article est rejeté par le Conseil municipal.

c) Règlement :

De modifier le règlement de la salle en précisant que la musique doit être arrêtée dans la salle à partir de 22h00.

Le non-respect de cet alinéa entrainera un constat de la gendarmerie et la perte de la caution d'un montant fixé à 1500 euros.

Vote : 10 voix pour (adopté à l'unanimité).

Départ de M. Carl GINET à 21h20 (n'a pas donné de pouvoir).

d) Astreinte de service :

L'astreinte sera assurée par Mme Alexandra BERGER, membre du Conseil municipal dans l'attente de l'organisation de l'astreinte de l'agent technique (voir supra).

Votes : 9 voix pour (adopté à l'unanimité).

QUESTIONS DIVERSES :

*** Fonctionnement de la mairie :**

Le Maire souhaiterait plus de communication avec ses adjoints et une meilleure répartition des tâches.

*** Petits travaux pour la commune :**

La pose des panneaux de signalisation pourrait être réalisée par les membres du Conseil, ce qui serait plus simple à organiser (difficultés à faire déplacer une entreprise pour cette opération) et moins coûteux pour notre commune.

Il conviendra également de désigner des conseillers chargés d'installer les vitrines et les plaques de numérotation pour les bâtiments communaux.

La commission travaux pourrait être chargée d'organiser et suivre ces petites opérations.

Proposition d'intervention le samedi 30 octobre ou le samedi 6 novembre.

*** Association ARCADE :**

Information relative à la demande de subvention au Syndicat des Eaux (1 centime d'euros par mètre cube facturé).

Le Conseil est favorable à l'avis positif de Monsieur le Maire sur cette demande.

Fin de séance : 22h15.

Le Maire, 
André DAZY

